



PROVINCE DE HAINAUT - VILLE DE COURCELLES

RÉGULARISATION D'UNE ANNEXE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

MAITRE DE L'OUVRAGE

Rue Libotte, 23A
B-6183 TRAZEGNIES
Tél. : 0486 / 26.80.55

SITUATION DE L'IMMEUBLE

Rue Libotte, 23A
B-6183 TRAZEGNIES
Section B, n° 574 d 5

CADASTRE

SITUATION EXISTANTE

OBJET	Feuilles : Multiples A3	ECHELLES
IMPLANTATION		1/100
VUE EN PLAN		1/100
COUPE - FACADE		1/100

MODIFICATIONS

Date : 12 décembre 2019

POUR ACCORD

le Maître de l'Ouvrage

Pour Archibald & Co s.p.r.l.
le gérant :
Philippe DE LEEUW
Architecte & UrbanisteCe plan représente les dispositions générales et accompagne la demande de permis d'urbanisme,
la responsabilité de l'architecte ne peut être engagée.
Ce plan est propriété de l'architecte, il ne peut être recopié, modifié ou communiqué à des tiers
sans son autorisation préalable (loi du 16-04-1939).Réf.
Arch.
1944

RESPONSABILITE:

- Le client est tenu de prévenir l'architecte du choix de l'entrepreneur, de la date de délivrance du permis de bâtir et de la date de passation de l'acte de prêt.
- Huit jours au préalable, l'entrepreneur et/ou le maître de l'ouvrage est tenu d'avertir par lettre recommandée l'architecte de la date de début des travaux.
- La détermination exacte des limites de propriété, de mitoyenneté et de servitudes éventuelles (en ce compris les impétrants), etc. sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande et aux frais du maître de l'ouvrage.
- Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur s'engagent à respecter les plans, et préviendront l'architecte par écrit de toute modification. Le non respect de cette clause entraînera la décharge immédiate de l'architecte.
- Le début de la responsabilité décennale sera fixé à la date de la réception provisoire. A défaut, c'est l'occupation des lieux qui prévaudra.
- L'architecte n'assume en aucun cas la responsabilité pécuniaire due à des défaillances des autres partenaires dans l'acte de bâtir.

NOTES TECHNIQUES :

- Les épaisseurs de fondations, linteaux, poutres, dalles, hourdis ou éléments portants en béton armé, terre cuite, maçonnerie ou métal sont donnés à titre indicatif.
- Tous les éléments de résistance de stabilité et de charpente feront obligatoirement l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études (aux frais de l'entrepreneur) qui en assumera seul la responsabilité des calculs.
- Les fondations doivent être exécutées sur bon sol (sol résistant aux sollicitations des charges réparties ou locales du bâtiment).
- Toutes les semelles de fondations seront légèrement armées, c'est-à-dire seront au minimum munies d'un treillis 150/150/8 et de bétons renforcé de fibres d'acier à raison de 30 kg/m³. Cette imposition ne dispense pas d'une étude de stabilité (cfr. supra).
- Toutes maçonneries en contact avec les terres doivent être enduites de 2 cm. de cimentage hydrofuge et de 2 couches de coaltar ou d'une membrane TECHNIFELDT soudée.
- Toutes les maçonneries seront munies d'armatures MURFORT tous les 2 tas, en ce compris les murs de fondations.

RACCORDEMENTS & TECHNIQUES SPECIALES:

- Le poste égouttage, électricité et sanitaire sera effectué conformément aux règlements communaux en vigueur
- Le bâtiment sera conforme aux réglementations en vigueur pour les raccordements d'impétrants. Il incombe à l'entrepreneur de solliciter les autorisations nécessaires auprès des régies et administrations utiles.

COTATION:

Les cotes données au plan sont indicatives; elles sont directement dépendantes des cotes et dispositions existantes. Elles sont à vérifier par l'entrepreneur.
Toute différence en plus ou en moins sera sujet à décision du Maître de l'Ouvrage et de l'Architecte.
L'implantation sera matérialisée sur le terrain par l'exécutant, en conformité au permis de bâtir et aux réglementations communales.

LIMITES DE PROPRIETES:

Les limites indiquées sur plans ont été renseignées par le Maître de l'Ouvrage et sont déduites des dispositions in situ.
Les limites de propriétés stipulées sur les plans sont supposées. Leur emplacement exact doit être impérativement vérifié et matérialisé sur site par un géomètre assermenté.

Performances Energetiques du Bâtiment (PEB):

Les types et épaisseurs d'isolants sont repris au dossier du responsable PEB : l'Entrepreneur et le Maître de l'Ouvrage s'engagent à s'y référer et à appliquer ces prescriptions.
Le dossier PEB prévaut sur les plans d'architecture.
Un soin particulier sera donné aux noeuds constructifs.

Vu et approuvé par le Collège
communal en séance à Courcelles
le 31 JAN. 2020 ..
La Directrice générale, Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué

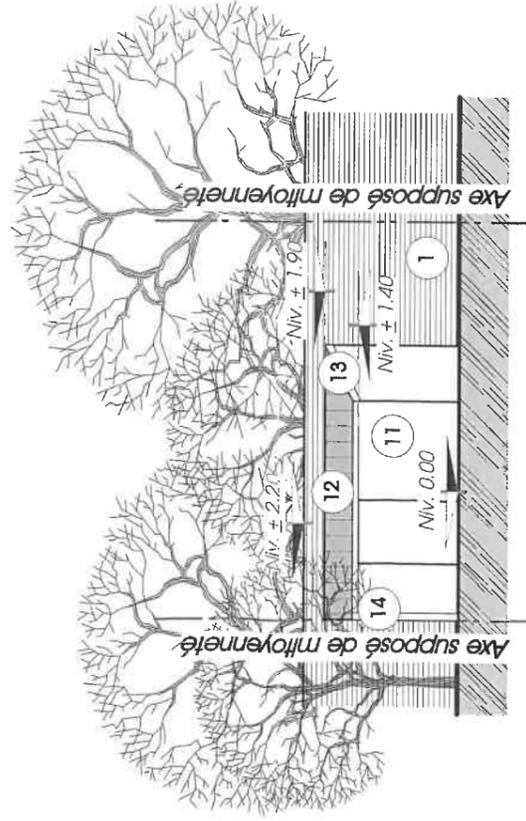
Complément PU

Réf: CODT/2019/513/JLW

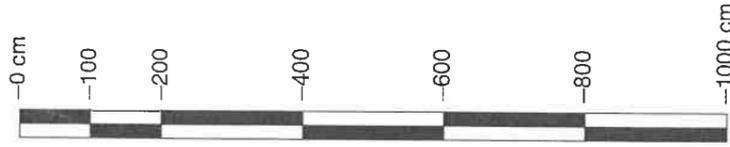
Dépot en date du 13/12/2019

Légende complémentaire des matériaux:

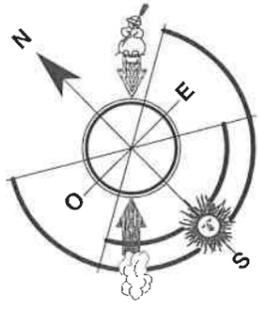
- 1 Parement en briques de terre cuite peintes - Ton blanc
- 11 Revêtement de façade en Blocs béton peints - Ton blanc
- 12 Couverture en tôles ondulées métal. - Ton gris
- 13 Rives en bois peint - ton blanc
- 14 Clôture palissade en béton peint - ton blanc



Façade Abri de Jardin



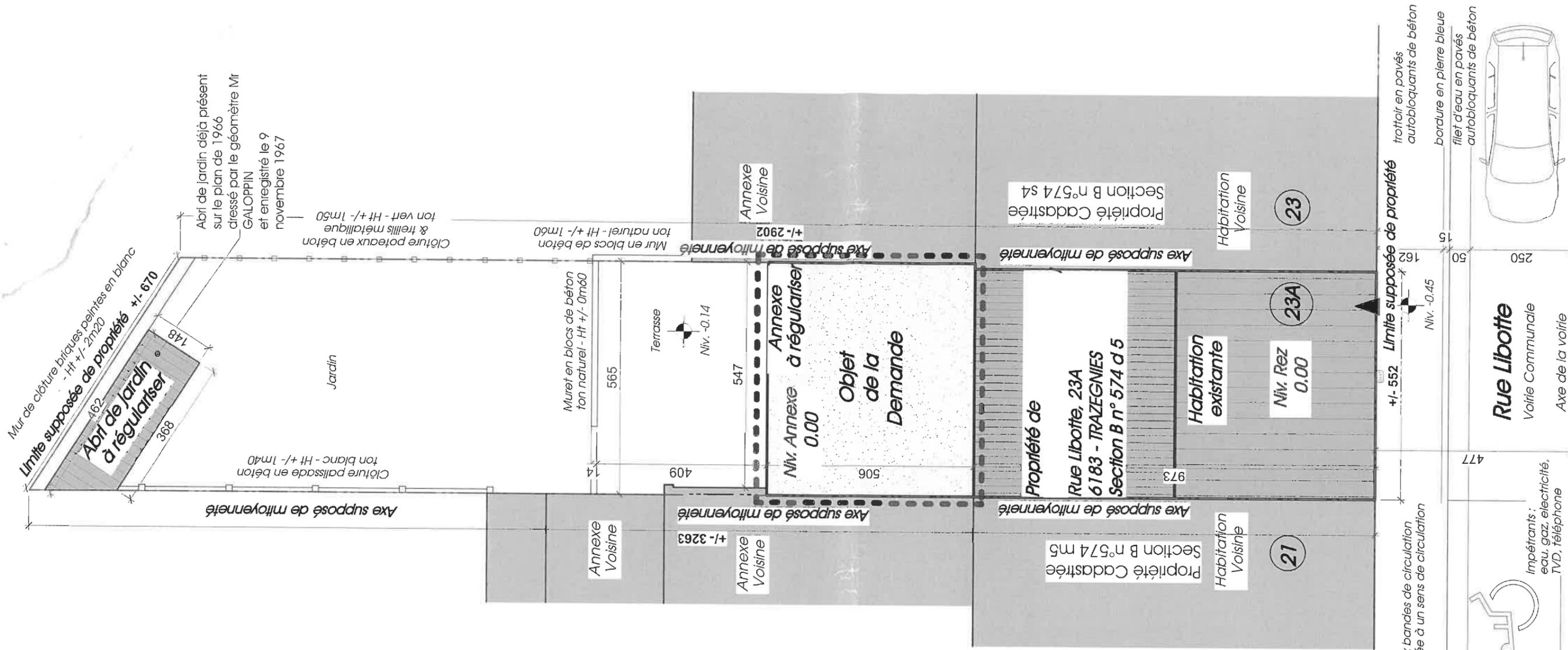
Aucun levé de géomètre n'a été fourni :
les limites, axes et servitudes sont à titre indicatif
et repris suivant le plan du cadastre.
Ils devront être vérifiés par géomètre assermenté



voirte composée de deux bandes de circulation
dont chacune est affectée à un sens de circulation
revêtement asphaltique



Impétrants :
eau, gaz, électricité,
TVD, téléphone



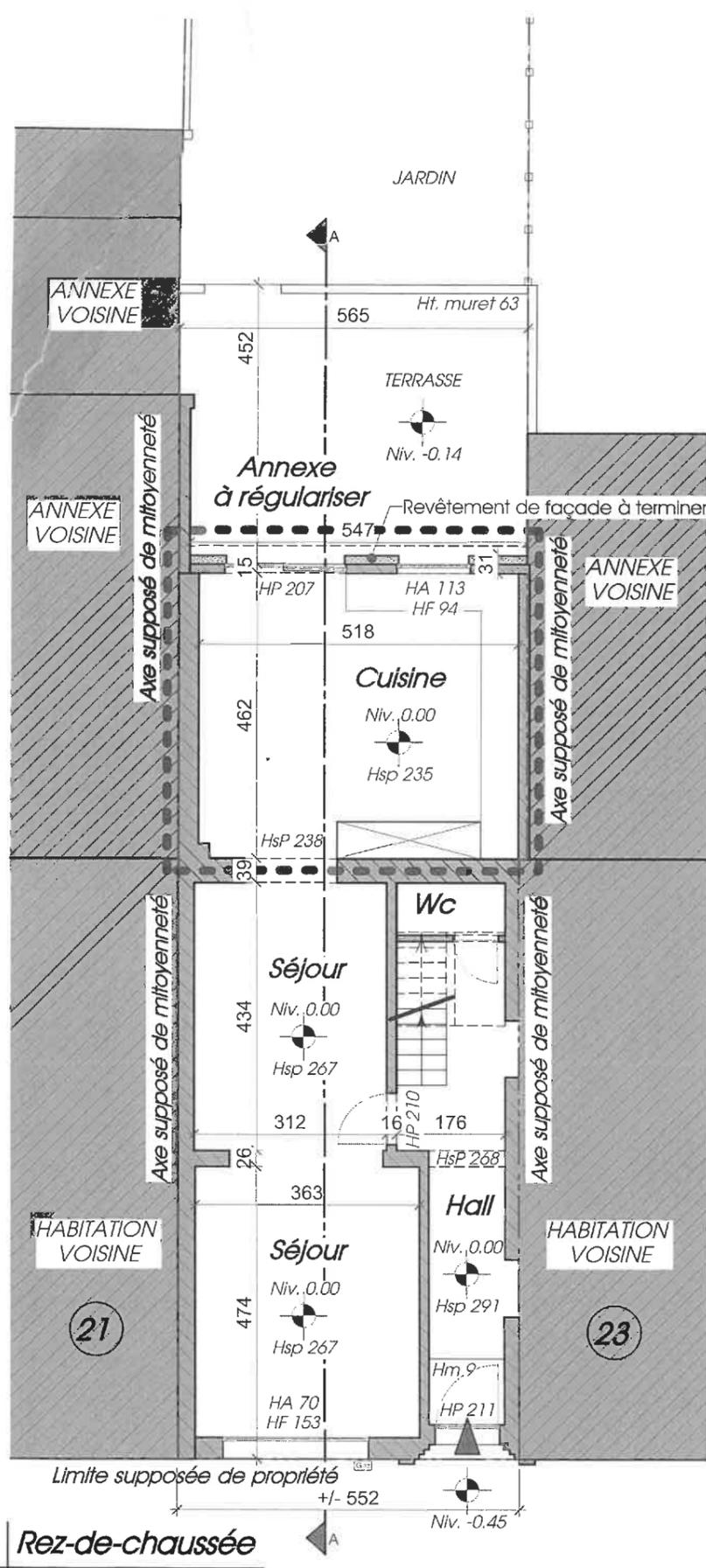
Archibald & Co s.p.r.l.
Société d'Architectes

Implantation - Façade

Situation Existante

ECHELLE: 1-100

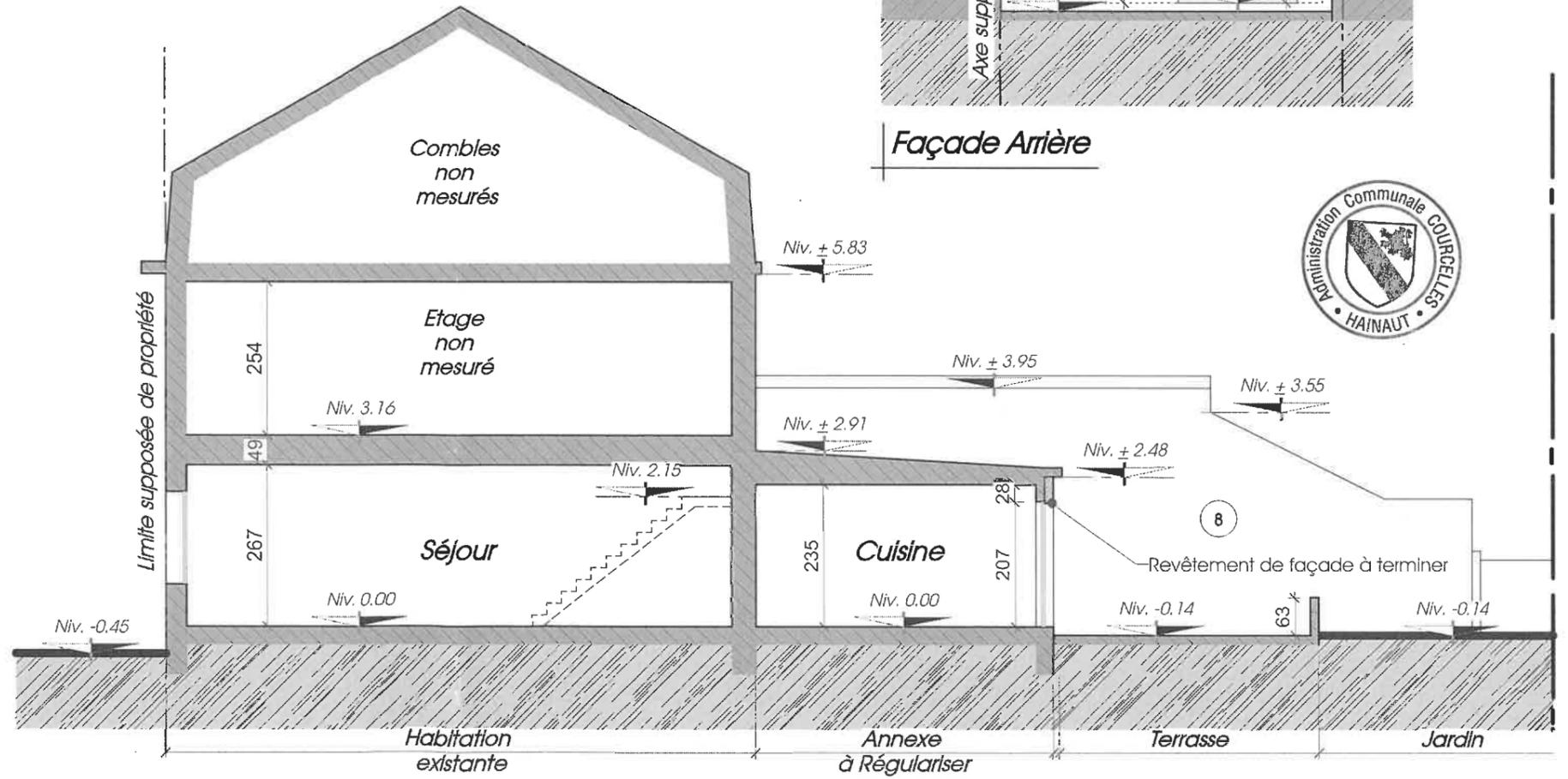
Régularisation d'une annexe
PU en date du 12 décembre 2019
réf. arch. dossier n° 1944



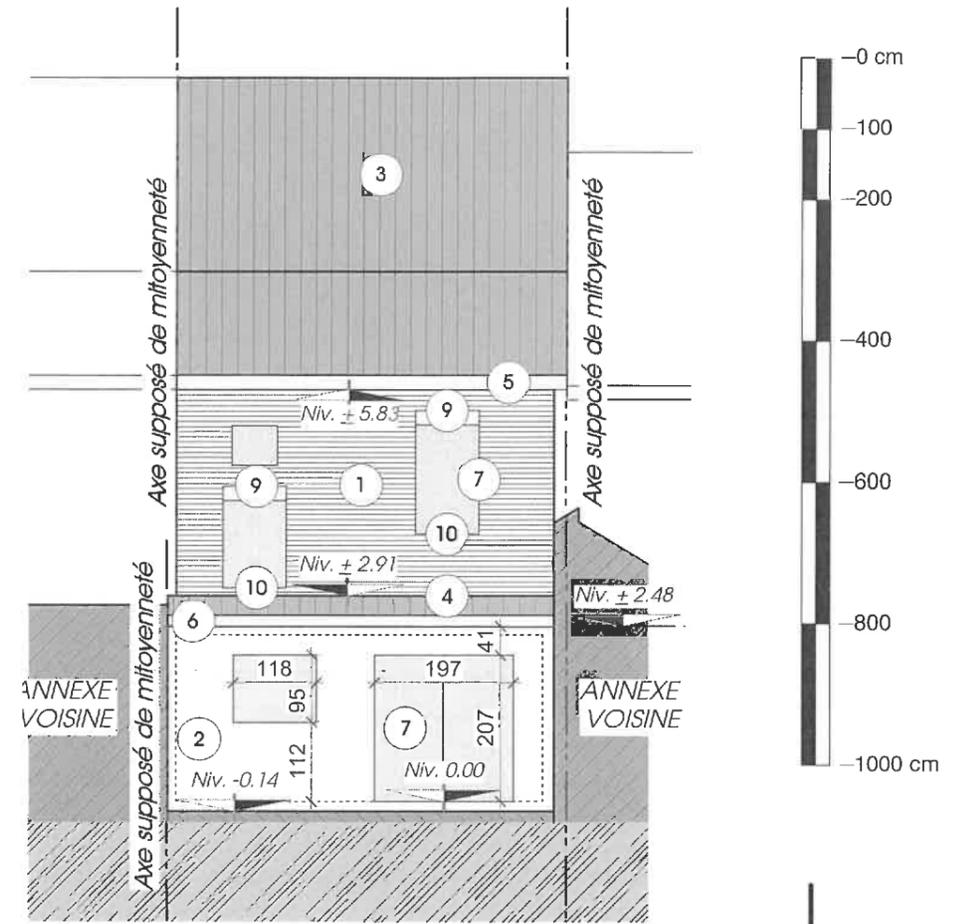
Rez-de-chaussée

Légende des matériaux:

- 1 Parement en briques de terre cuite peintes - Ton blanc
- 2 Revêtement de façade en crépi - Ton blanc
- 3 Couverture en ardoises artificielles - Ton ardoisé
- 4 Couverture en membrane d'étanchéité - Ton noir
- 5 Rives & bac de corniche en PVC - Ton blanc
- 6 Gouttières & DEP en zinc - Ton naturel
- 7 Ensemble des châssis en PVC - Ton blanc
- 8 Parement en briques de terre cuite peintes - Ton beige
- 9 Caisson à volets - Ton blanc
- 10 Seuils et appuis de fenêtre en pierre bleue - Ton naturel



Coupe AA



Façade Arrière

